



Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses

**Réunion commune d'experts sur le Règlement annexé
à l'Accord européen relatif au transport international
des marchandises dangereuses par voies de navigation
intérieures (ADN) (Comité de sécurité de l'ADN)**

Dix-neuvième session

Genève, 22-25 août 2011

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire de la dix-neuvième session¹

Additif

Liste des documents classés par point de l'ordre du jour et annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

ECE/TRANS/WP.15/AC.2/39 (Secrétariat)	Ordre du jour provisoire
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/39/Add.1 (Secrétariat)	Liste des documents classés par point de l'ordre du jour et annotations
Documents de base	
ECE/TRANS/220, vol. I et II	ADN 2011
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/37	Rapport du Comité de sécurité de l'ADN sur sa dix-huitième session

¹ Diffusé en langue allemande par la Commission centrale pour la navigation du Rhin sous la cote CCNR/ZKR/ADN/WP.15/AC.2/39/Add.1.

2. Soixante-treizième session du Comité des transports intérieurs

Le Comité de sécurité sera informé des résultats de la soixante-treizième session du Comité des transports intérieurs (CTI) (Genève, 1^{er}-3 mars 2011) et des débats de la table ronde consacrée aux transports de marchandises dangereuses (ECE/TRANS/221).

3. État de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN)

La Suisse a adhéré à l'ADN le 8 février 2011. Les Parties contractantes à l'ADN sont désormais au nombre de 16: Allemagne, Autriche, Bulgarie, Croatie, Fédération de Russie, France, Hongrie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, République de Moldova, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Suisse et Ukraine.

4. Propositions d'amendements au Règlement annexé à l'ADN

Le Comité de sécurité souhaitera sans doute examiner les travaux réalisés à la session d'automne 2010 (ECE/TRANS/WP.15/AC.1/120) et à celle du printemps 2011 (ECE/TRANS/WP.15/AC.1/122) de la Réunion commune et adopter les propositions d'amendements, figurant à l'Annexe II de ces rapports, qui intéressent l'ADN. Le Comité de sécurité souhaitera sans doute aussi examiner le rapport du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses (WP.15) sur sa quatre-vingt-neuvième session (ECE/TRANS/WP.15/208) et les propositions d'amendements pertinentes figurant à l'Annexe I.

De plus, les propositions d'amendements suivantes ont été soumises:

ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2011/20 (Belgique)	2.2.9.1.14
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2011/21 (Belgique)	5.4.1.1.2
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2011/22 (Belgique)	7.2.4.18.1
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2011/23 (Belgique)	8.1.6.1
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2011/24 (Belgique)	8.3.5
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2011/25 (Belgique)	8.6.3
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2011/26	Modèle de certificat d'agrément
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2011/28 (UENF)	9.3.x.40 et 7.2.4.40
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2011/29 (Allemagne)	Propositions de modifications du chapitre 8.2
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2011/30 (Allemagne et Suisse)	Obligations des sociétés de classification recommandées (1.15.4)
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2011/33 (Allemagne)	Propositions de modifications à la partie 7
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2011/34 (Allemagne)	Propositions de modifications au tableau C
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2011/35 (Allemagne)	Propositions de modifications au tableau A
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2011/36 (Allemagne)	Propositions de modifications au tableau C
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2011/37 (Allemagne)	Tableau C, n° ONU 3475

ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2011/39 (Allemagne)	Huile de chauffe lourde
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2011/40 (Autriche)	Liste de contrôle (1.8.1.2.1)
INF.5 (Secrétariat)	Projet de rectificatif de l'ADN 2011
INF.6 (UENF)	Tuyaux et tuyauteries flexibles (en allemand seulement)
INF.7 (UENF)	Prescriptions en matière de ventilation

Le secrétariat portera aussi à l'attention du Comité de sécurité les modifications à la liste des marchandises dangereuses du Règlement type pour le transport des marchandises dangereuses de l'ONU qui pourraient entraîner des modifications aux colonnes (9) à (13) du tableau A du chapitre 3.2 de l'ADN et au tableau C (voir aussi les documents ECE/TRANS/WP.5/AC.1/2011/30 et Add.1).

5. Catalogue de questions

Le Comité de sécurité souhaitera sans doute examiner le rapport de la sixième réunion du groupe de travail informel sur le catalogue de questions qui s'est tenue du 22 au 24 mars 2011 (ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2011/32) et le plan de travail adopté par le groupe de travail informel (ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2011/31). Il souhaitera sans doute aussi examiner le document ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2011/27 portant sur les instructions concernant l'examen d'expert ADN et le document informel INF.8, qui recense les questions relatives à la formation et aux essais.

6. Questions relatives à l'agrément des sociétés de classification

La liste des sociétés de classification agréées par les Parties contractantes à l'ADN figure sur la page Web ci-après: <http://unece.org/trans/danger/publi/adn/adnclassifications>. Les Parties contractantes n'ont communiqué aucune nouvelle information depuis la dix-huitième session du Comité de sécurité. Les nouvelles Parties contractantes à l'ADN sont encouragées à communiquer au secrétariat les informations en question dès qu'elles le pourront.

La Réunion d'experts pour l'agrément des sociétés de classification indiquera au Comité de sécurité si les questions en suspens concernant la demande d'agrément du Registre fluvial ukrainien ont été résolues de manière satisfaisante.

Le Comité de sécurité souhaitera sans doute examiner le rapport de la réunion du groupe informel de sociétés de classification recommandées par le Comité de sécurité de l'ADN, tenue à Bruxelles le 19 mai 2011 (document informel INF.4).

7. Autorisations spéciales, dérogations et équivalences

Le Comité de sécurité souhaitera sans doute discuter de la proposition faite par les Pays-Bas concernant l'utilisation à titre d'essai de gaz naturel liquéfié comme carburant pour trois bateaux (ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2011/38 et documents informels INF.1, INF.2 et INF.3).

8. Programme de travail et calendrier des réunions

La septième session du Comité administratif de l'ADN doit se tenir le 25 août 2011. La vingtième session du Comité de sécurité doit se tenir à Genève du 23 au 27 janvier 2012. La huitième session du Comité administratif de l'ADN doit se tenir le 27 janvier 2012. La date limite de présentation des documents en vue de ces réunions est le 14 octobre 2011.

9. Questions diverses

Le Comité de sécurité sera informé de tout élément nouveau dans les travaux concernant la question des moyens à mettre en œuvre pour une évacuation de l'équipage en cas d'urgence.

Le Comité de sécurité est invité à examiner toute autre question pertinente au titre de ce point de l'ordre du jour.

10. Adoption du rapport

Le Comité de sécurité souhaitera sans doute adopter le rapport sur sa dix-neuvième session en se fondant sur un projet établi par le secrétariat.
